



Figure 1 : Conseils pour l'établissement et l'organisation des Écoles du Dimanche¹

CONSEILS POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ORGANISATION DES ÉCOLES DU DIMANCHE

L'objet de ce petit écrit est de fournir aux personnes pieuses et charitables qui voudraient établir des écoles du dimanche, quelques instructions utiles sur la manière de les former et de les diriger ; non qu'on veuille faire entendre que ces instructions puissent et doivent être toutes et tout à la fois mises en exécution, mais seulement que les fondateurs et les maîtres, consultant les circonstances et l'expérience acquise, y prennent *d'abord* ce qui leur paraîtra d'une pratique facile, sauf à en introduire ensuite graduellement les autres parties jusqu'à ce que leur institution soit complètement organisée. Souvent, sans doute, des considérations locales sont un motif suffisant pour varier à l'égard de certains détails ; mais des épreuves longues et multipliées prouvent qu'en thèse générale l'organisation que nous recommandons ici peut être adoptée avec avantage (p.4).

1. Établissement de l'École

Il est à désirer, surtout pour les villes un peu peuplées et pour les églises d'une certaine étendue, qu'il se forme des Sociétés et des Comités destinés à soutenir et à diriger l'école ou les écoles qu'on aurait l'intention d'établir, non seulement parce que les frais deviennent légers lorsqu'ils sont répartis entre un plus grand nombre de souscripteurs, mais aussi parce que, sous divers rapports, il y a une plus grande somme de bien à attendre d'une réunion d'efforts que d'efforts individuels ; d'un autre côté, il en résultera pour les écoles une plus grande publicité, et tels qui autrement ne les auraient vues qu'avec indifférence, prendront intérêt à leur prospérité, lorsqu'ils se seront personnellement engagés à les soutenir ; un bureau présidé, s'il est possible, par le pasteur, et composé d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un certain nombre de membres, pourra suffire à tout ce qu'exige une administration si simple. Dans les villes et les villages où il serait difficile de former des comités, deux ou trois amis pourront se réunir et s'entendre pour la direction de l'école ; il y a même beaucoup d'exemples d'un seul individu qui, avec la bénédiction divine, est parvenu à établir une école du dimanche, dont il a obtenu les résultats les plus satisfaisants. Nous pourrions citer en effet cette multitude d'écoles maintenant existant en Angleterre, et qui doivent leur origine à Raikes, simple particulier de Gloucester. Le Comité de Paris, dans tous les cas, (p.5) est prêt à aider par tous les moyens qui sont en son pouvoir les établissements de ce genre.

¹ *Conseils pour l'établissement et l'organisation des Écoles du Dimanche*, Paris, Smith, Comité des Écoles du Dimanche, 1827, 19p (SHPF, 2 590/10)

2. Mesures préliminaires

Pour commencer une école du dimanche, et lorsqu'il n'y aura pas d'autre moyen pour en donner avis aux habitans de la ville et des environs, il sera peut-être nécessaire de répandre à ce sujet un avis imprimé², par lequel on les invitera à y amener ou à y envoyer leurs enfans, en leur indiquant le lieu et l'heure de la réunion, etc. On inviterait, dans cet avis, les parens à venir présenter eux-mêmes leurs enfans pour les faire recevoir ; ce qui fournirait l'occasion de leur donner quelques bons conseils, de leur remettre le règlement de l'institution, et de leur faire voir l'ordre et la tenue de l'école³. On n'exigera des parens aucune dépense extraordinaire pour l'habillement de (p.6) leurs enfans : cela seul pourrait les empêcher de les envoyer à l'école ; on leur dira au contraire de les y envoyer, quelque mal vêtu qu'ils puissent être, en les engageant toutefois à les tenir toujours le plus propres qu'ils pourront, à ne pas négliger de leur couper les cheveux quand cela sera nécessaire, de les peigner souvent, et de les laver, soins qui ont pour but la santé des enfans eux-mêmes, la salubrité de toute l'école. On pourrait généralement fixer à six ans l'âge de l'admission ; il y a même des écoles où l'on ne reçoit pas les enfans âgés de moins de sept ans ; sans cette précaution, il arriverait assez souvent que les parens n'enverraient à l'école que les plus jeunes, dans la vue de s'en débarrasser, tandis que les aînés, à qui l'instruction serait le plus nécessaire, seraient retenus à la maison pour travailler ou aider au ménage (p.7)

3. Du Local

Il est à désirer que le local où se tiendra l'école soit le plus près possible du Temple. Assez souvent l'école se tient dans le temple même, ou dans quelqu'une des salles qui en dépendent⁴. Il en coûtera très-peu de chose pour arranger, ou même, si cela est indispensable, pour construire une école, pour laquelle on ne doit jamais s'écarter de la plus grande simplicité. Il faut veiller surtout à ce que le local ne soit pas humide, qu'il soit bien aéré, bien éclairé, afin de le rendre d'autant plus sain et d'autant plus agréable pour les enfans, en même temps que plus favorable à l'étude. Par là ou [sic] évitera encore de mettre obstacle à ce que les femmes ou les personnes d'une santé délicate puissent se charger de l'enseignement. En bâtissant une école, ou en disposant une maison pour cet usage, il est à désirer qu'on puisse arranger les localités de manière que les sexes ne soient pas confondus, et que les classes ne soient pas trop rapprochées l'une de l'autre. La réunion des enfans devra cependant toujours pouvoir s'opérer avec facilité au moment où ils se rassembleront après la classe, soit pour la prière, soit pour entendre l'exhortation qui leur sera adressée par le maître. Il est important qu'il y ait des armoires et des tablettes, afin que les livres et les autres objets d'un usage habituel aient leur place marquée, et que l'exemple de (p.8) l'ordre et du soin en inspire aux enfans le goût et l'habitude. Dans le cas où il ne serait pas possible de se procurer un local parfaitement convenable, il faudrait encore mieux commencer en petit, et se résigner à quelque désagrément, que d'ajourner pour cela l'établissement d'une institution si importante et si salutaire. Souvent même le meilleur moyen de triompher de ces difficultés et de ces inconvéniens sera de toujours commencer l'école, sans s'y arrêter : car lorsque les résultats seront visibles, lorsqu'une fois l'intérêt public aura été excité, beaucoup de ressources qui ne s'étaient pas présentées d'abord, viendront s'offrir comme d'elles-mêmes. Il s'agit d'une œuvre d'amour et de foi, et nous ne devons pas cesser de nous confier en Celui qui a promis de bénir nos humbles efforts pour la gloire de son saint nom et le bonheur de nos semblables.

4. Heures des leçons

On consultera, pour fixer les heures des leçons, la distance de l'école au point habité par la majeure partie des enfans, afin de ne pas les mettre dans le cas de se trouver à des heures indues hors de chez eux. L'heure et la durée du culte public auquel les enfans assistent généralement, sont aussi une considération qu'on ne devra point perdre de vue. En général, il serait bon que les enfans fussent réunis le matin afin de pouvoir les conduire tous ensemble à l'église après l'école. Dans l'après-midi, s'il n'y a pas de service on pourrait les réunir de nouveau ; il serait aussi à (p.9) souhaiter, quand les circonstances le permettront, que l'on pût tenir réunis, le soir, les enfans les plus âgés, afin de les empêcher d'aller perdre dans le jeu, ou dans de mauvaises sociétés, l'impression des vérités dont on les aura entretenus dans la journée. On devra, en tout cas, les exhorter à employer leur soirée à lire, ou à s'occuper des choses sur lesquelles ils auront à répondre le dimanche suivant.

² On pourrait adopter la forme suivante pour la circulaire : ÉCOLE DU DIMANCHE

Le dimanche (*ici la date*), on fera l'ouverture d'une école du dimanche, à (*désignation du lieu*). Les personnes qui désireraient y faire recevoir leurs enfans doivent se présenter à heures du matin, et à heures de l'après-midi, tous les dimanches, au local de l'école.

N.B. Les enfans se présenteront le plus proprement tenus qu'il leur sera possible.

³ RÉGLEMENT

1. L'école sera ouverte le matin à heures, et l'après-midi à heures. La règle étant de commencer et de terminer la classe par une prière, il est nécessaire que tous les enfans soient présens aux heures marquées.
2. Une réprimande sera adressée à l'enfant qui n'aura pas été présent aux heures indiquées, à moins qu'il n'ait à alléguer quelque motif raisonnable ; celui à qui il arriverait de s'absenter trois dimanches de suite se mettrait dans le cas d'être renvoyé.
3. Tout enfant qui ne se présentera pas à l'école dans un état convenable de propreté, ou qui aura menti, juré, dérobé quelque chose, qui se sera battu, ou aura commis quelque autre faute grave, pourra être exclu, si, après des remontrances répétées, il ne s'amende pas.
4. Aucun livre appartenant à l'institution ne pourra être emporté hors de l'école sans une permission expresse.
5. Une ou deux fois par an, il y aura un examen public dont il sera donné avis aux parens et aux amis des enfans, avec invitation d'y assister.

⁴ C'est le cas à Paris, où les écoles du dimanche sont organisées à l'Oratoire, dans une salle accordée par le Consistoire pour cet objet, et au Temple de la rue Saint-Antoine, dans le Temple même.

5. Réception et classification des élèves

L'établissement d'une école une fois arrêtée, le lieu et l'heure des réunions fixés, et les enfans prtés [sic] à entrer, voici la méthode de réception et d'organisation qu'il conviendrait d'adopter. Le directeur ou surveillant en chef, ou la personne qui sera de mois ou de trimestre pour agir en cette qualité, adressera aux parents qui amèneront leurs enfans une petite allocution sur l'importance de l'assiduité, et cherchera à leur faire comprendre combien il est nécessaire que les enfans, de retour à la maison, se conforment aux instructions qu'ils auront reçues à l'école. On inscrira ensuite au registre le nom, l'âge et la demeure de chaque enfant, à côté de son numéro d'ordre de son admission (Pour un modèle de cet enregistrement, voyez l'appendice n°1. On peut se procurer un registre de cette espèce auprès du Comité pour l'encouragement des écoles du dimanche, établi à Paris). L'enfant sera ensuite examiné, et placé dans la classe à laquelle il paraît convenir. En général trois classes peuvent suffire ; mais on en augmenterait le nombre, si cela était nécessaire, ou (p.10) bien en établissant des subdivisions relatives au plus ou moins de capacité des élèves.

La première classe se composerait, par exemple, des enfans qui ne connaissent pas encore leurs lettres, ou qu'on peut déjà exercer sur des mots de 4 ou 5 lettres. Dans la seconde seraient ceux qui épellent des mots de deux syllabes, et qui commencent à lire. On mettra dans la troisième ceux qui commencent à lire dans le Nouveau Testament, et qui apprennent à épeler par cœur des mots à plusieurs syllabes. On ne fera apprendre le catéchisme, les cantiques et des passages de l'Écriture, qu'à ceux qui seront parvenus à lire couramment. On pourra former à part une classe pour la lecture et pour les exercices. Dans quelques écoles où la grande majorité des enfans savent lire, la partie principale de l'enseignement ne roulera que sur ces derniers objets. L'enfant ayant été examiné et reconnu propre à faire partie de telle ou telle classe, on devra le présenter au maître qui la dirige, et celui-ci l'inscrira sur un lieu dont on trouvera un modèle à l'appendice sous le n° 2. De l'attention avec laquelle le maître observera chaque élève, et du soin qu'il aura de porter régulièrement au registre de la classe des notes sur sa conduite, résultera une histoire exacte du bien qu'aura produit l'école du dimanche. – Après que les différentes classes auront fini leur tâche, et entendu les instructions et les explications des maîtres, sur les mots ou les phrases lus ou appris par cœur, elles se réuniront toutes devant le directeur pour écouter la prière ou l'exhortation qui pourra être faite ou pour se joindre au cantique qui sera chanté. À la clôture de la classe, on fera sortir les (p.11) filles les premières ; les garçons seront renvoyés un peu plus tard, classe par classe, et en commençant par la plus basse, afin de maintenir par ce moyen l'ordre et la tranquillité. Un des maîtres, quand l'école sera nombreuse, pourrait se placer dans la rue pour s'assurer que les enfans se séparent paisiblement et prendront le chemin de leurs maisons, les autres maîtres restant à la tête de leurs classes jusqu'à ce que tout le monde soit parti.

6. Récompenses et punitions

Les punitions corporelles sont si peu en accord avec le jour du Seigneur, et avec l'esprit de l'institution elle-même, qu'il vaudra mieux se les interdire tout-à-fait. Une réprimande atteindra le plus souvent le but ; mais la manière la plus utile de punir les paresseux et les indociles sera de les priver des petites récompenses qu'on a coutume de décerner à ceux qui s'en rendent dignes. Si l'on jugeait à propos, à l'ouverture d'une nouvelle école, de donner des souliers et des bas, ou d'autres objets de ce genre, à titre de récompense, on devrait n'user de ce moyen qu'avec la plus grande réserve, afin que, dans le cas où, plus tard, on voudrait y renoncer, cette suppression ne fût pas un trop grand sujet de chagrin pour les enfans.

Il n'y a peut-être pas de base plus sûre, pour distribuer les récompenses, que l'assiduité et la ponctualité des élèves. Cette distribution, dans quelques écoles se fait tous les trois mois, d'après une liste, dressée par le secrétaire, des écoliers qui ont été les plus assidus (p.12) elle a lieu publiquement, et en présence de toutes les classes réunies. Ces récompenses consistent le plus ordinairement en de petits livres ou traités religieux appropriés à l'âge des élèves.

Une autre méthode consiste à distribuer, tous les dimanches, des cartes aux enfans qui sont venus régulièrement et de bonne heure à l'école, et dont la conduite a été bonne. Un certain nombre de ces enfans, douze, par exemple, valent au porteur un petit livre ou un traité ; mais si l'enfant aime mieux les conserver jusqu'à ce qu'il en ait un nombre suffisant pour lui donner droit à quelque ouvrage plus considérable, ou lui permettra de les échanger contre une autre carte d'une plus grande valeur, ce qui revient au mieux pour lui, et il rend alors les cartes plus petites, qui sont remises en circulation. On doit prendre garde que les enfans ne fassent entre eux des trocs de ces cartes, qui d'ailleurs ne doivent pas être délivrées par le maître avec trop de facilité.

Mais si l'école est dirigée dans le véritable esprit de ces institutions, les enfans ne tarderont pas à éprouver une sorte d'intérêt, que ne pourrait exciter la seule influence des récompenses, quelque système qu'on adoptât à cet égard. Dans une école nombreuse les récompenses, avec toute l'économie possible monteront toujours à une somme assez forte, et cette somme pourrait être plus utilement employée à l'instruction d'un grand nombre d'enfans ; on pourrait encore former, si les enfans le désirent, un fond pour le soulagement des enfans malades ou indigent ou le consacrer à la Société Biblique, à celle des Missions (p.13) ou à celle des Traités religieux. Néanmoins, on fera bien, dans tous les cas, de gratifier d'une Bible ou d'un Nouveau Testament, à leur sortie de l'école, les élèves qui auront suivi les leçons avec persévérance, ce qui se seront bien comportés.

7. Des Maîtres

L'expérience a pleinement prouvé tout l'avantage qu'il y a à confier l'instruction des enfans à des maîtres non payés ; mais aussi ceux qui se chargent volontairement de ce ministère de charité doivent se regarder comme liés par un engagement solennel, et comme tenus à la plus ponctuelle exactitude. Dans quelques localités cependant, on pourrait se trouver dans la nécessité d'employer des maîtres salariés ; c'est ce qui est arrivé en Angleterre dans les premières années de la formation des écoles du dimanche ; mais, sans mettre les frais en ligne de compte, on a reconnu bientôt que les institutions de ce genre ne pouvaient marcher dans leur véritable esprit que quand elles sont dirigées par des maîtres non payés.

Rien de plus nuisible aux progrès des enfans que de fréquens changemens dans le mode d'instruction : c'est donc un point important de se procurer des maîtres qui, en consacrant leur temps à ces fonctions bénévoles, ne les regardent pas seulement comme un objet de pure convenance, comme une chose qui les amuse, attendu que le dimanche est un jour de repos, mais comme une affaire de conscience.

Dans le cas où le nombre de maître serait insuffisant (p.14) on pourrait y suppléer, jusqu'à un certain point, par les élèves eux-mêmes, en choisissant parmi eux les plus avancés et ceux qui se seraient distingués par leur régularité et leur bonne conduite. Dans une école un peu forte, on ferait de ces aides une classe séparée, ce qui offrirait des grades de plus à donner, et, par conséquent, un aiguillon nouveau d'émulation.

Autant que possible, on aura soin de ne faire instruire les enfans que par des personnes de leur sexe.

La gravité est une qualité à laquelle il faudra surtout s'attacher, dans le choix des maîtres ; tous doivent du moins être des hommes respectables par leur piété et par leurs mœurs, et, autant que possible, amis des enfans. Deux causes opposées contribueront également à faire de mauvais maîtres : d'un côté, la présomption et l'amour de la nouveauté, qui font que tel se met en avant qui n'a pas les qualités requises, se lasse promptement, et finit par tout abandonner ; d'un autre côté une sorte de mollesse et une défiance excessive de soi-même, par suite desquelles tel autre, qui a tout ce qu'il faut pour s'acquitter convenablement de ces fonctions, craint de s'en charger, et cherche des prétextes pour colorer son refus. Une connaissance suffisante des Écritures, le talent d'accommoder sa manière d'enseigner aux divers degrés de capacité des enfans, une ardente affection pour ces jeunes âmes ; telles sont les qualités principales que devront avoir les maîtres des écoles du dimanche. S'ils ne cessent de recourir à l'assistance divine, s'ils emploient avec zèle tous les moyens qui sont en leur pouvoir, le Tout-Puissant finira par répandre sa bénédiction sur leurs travaux ; il (p.15) leur inspirera tout ce dont ils ont besoin pour réussir dans l'instruction des enfans confiés à leurs soins.

8. Du Directeur ou Surveillant

Les écoles ne pourront que gagner beaucoup à être mises sous la direction d'une personne qui, par ses lumières, par sa prudence et par son âge, sera reconnue propre à ces fonctions.

Ce directeur, ou un maître désigné par lui, ouvrira et terminera la classe par l'indication d'un chant religieux et par une prière, et une courte allocution adressée à tous les enfans, suivant les cas, en forme de conseil ou de réprimande. Il procédera ensuite à l'admission des enfans qui se présenteront pour être reçus ; il inscrira leurs noms, etc. dans le livre destiné à cet usage, et les classera dans l'une ou l'autre des divisions. Il fera sentir aux parens tout prix dont est pour eux l'admission de leurs enfans, la nécessité de les envoyer à l'école régulièrement et aux heures marquées ; il leur donnera quelques conseils sur ce qui regarde leurs propres intérêts spirituels, et sur les exemples par lesquels il est de leur devoir d'édifier leurs enfans. Il devra aussi visiter les classes, pour s'assurer que les maîtres y sont en nombre suffisant, et noter leur présence, dans le livre tenu à cet effet. Enfin ce sera à lui à examiner les élèves qu'on lui proposera de faire passer dans une classe supérieure ; et, s'il les en trouve capables, il notera leur changement de classe, dans un registre particulier.

Avant que l'école soit finie, il fera la visite des (p.16) classes, et marquera sur un registre de présence les enfans qui répondront à l'appel ; il réprimandera ceux qui seront venus tard, et demandera compte à ceux qui se seraient absentés des causes qui les ont empêchés de venir. Il pourrait, dans ses moments de loisir rédiger ses observations, pour les mettre sous les yeux du Comité, à sa première assemblée. Dans les écoles de 200 enfans et au-dessus, les fonctions de directeur et de secrétaire pourront être réunies dans la même personne.

Quelquefois le pasteur du lieu remplit l'office de directeur ; quelquefois ce sont les membres du Comité qui s'en chargent à tour de rôle, mais un directeur permanent est préférable.

9. Du Secrétaire

Il sera à propos, pour les écoles très-nombreuses, de nommer un secrétaire entièrement chargé de la tenue des livres, des écritures, etc. Il devra être en état d'aider le directeur, et de donner au Comité tous les renseignemens nécessaires sur la situation de l'école.

10 De la Bibliothèque

L'établissement d'une bibliothèque composée de livres de religion et de morale, à laquelle les écoliers pourraient avoir accès, sera un attrait de plus, propre à stimuler leur exactitude et leur application, en même temps qu'il contribuera à remplir l'objet de l'institution, en fournissant un moyen d'instruction aux élèves (p.17) et en les mettant à même de lire de bons livres. Ce n'est toutefois pas seulement pour les enfans, mais aussi pour leurs parens, qu'une bibliothèque sera utile. Il n'est pas rare que l'on en continue la jouissance aux élèves, même après leur sortie de l'école. Cette faveur sert à les retenir jusqu'à un certain point sous les yeux de leurs maîtres ; elle leur offre un moyen d'employer utilement des loisirs qui, sans cela peut-être, les exposerait à de dangereuses tentations ; elle peut aussi avoir la plus salutaire influence sur leur conduite, et préparer par eux le bonheur de la génération qui doit les suivre.

Ordinairement on destine un petit fonds à l'achat des livres, la bibliothèque s'augmente encore de présens offerts par les amis et les protecteurs de l'institution. On devra examiner les livres avant de les mettre en circulation, et avoir soin qu'ils soient solidement reliés. On en fera un catalogue qui sera placé dans un endroit apparent de la classe. Chaque volume portera un numéro correspondant à celui du catalogue, et sera placé dans la bibliothèque suivant l'ordre des numéros.

Conclusions

Nous terminerons par quelques conseils fondés sur l'expérience, que nous adressons aux maîtres, et aux maîtres le lecteur ajoutera tout ce que sa prudence pourra lui suggérer. Nous leur dirons : Que la religion soit l'âme de toutes vos instructions. Appliquez-vous à cultiver l'intelligence plutôt qu'à charger la mémoire. Expliquez (p.18) toutes les semaines quelque passage des livres saints interroger les enfans, les encourager à répondre aux questions qui leur sont faites, leur demander compte des sermons et des discours qu'ils ont entendu, des livres qu'ils ont lus, sont autant de moyens très-propres à développer leur intelligence. Efforcez-vous de leur inculquer la nécessité de la prière, en revenant sans cesse sur ce sujet, même par des exhortations particulières. Tâchez de rendre intéressantes pour ces jeunes esprits tous les devoirs qui leur sont imposés. Soyez courts dans vos prières et dans vos allocutions ; là où commence la fatigue, finit la dévotion. Visitez dans leurs maisons les parens et les enfans ; faites tout ce qui dépend de vous pour qu'ils vous aiment et vous respectent comme leur meilleur ami. Profitez des occasions qui peuvent se présenter pour parler en particulier à chaque enfant ; il s'en présente toujours assez pour des exhortations générales, mais il s'en faut à beaucoup que chaque auditeur s'en fasse à lui-même une application directe et par là même plus réelle. Faites en sorte que toute votre conduite soit telle que vous puissiez souhaiter de trouver parmi vos élèves autant d'imitateurs des exemples qu'ils recevront de vous. Travaillez, enseignez, priez en hommes qui doivent un jour rendre compte au tribunal de Christ. Votre ministère est important ; c'est sur vous que repose entièrement la prospérité de l'école. Ainsi, « mes frères bien-aimés, soyez fermes, inébranlables, abordant toujours dans l'œuvre du Seigneur, sachant que notre travail ne sera pas vain auprès du Seigneur » (p.19).

Appendix n° 1 Registre de réception

Date	N° d'entrée	Noms des Enfans	Age	Noms des Parens	Demeure	Classe	Observations

Appendix n° 2 Liste de présence des (1) de l'année 18.. pendant le (2) Trimestre

N° d'ordre	Noms	Demeure	Age															Observations
																		<p>On indique dans ces colonnes par un P les élèves présens au commencement de la leçon, par un T, ceux qui arrivent quand la leçon est commencée, par u A, ceux qui manquent d'y assister.</p> <p>Chaque colonne est destinée pour un dimanche, en sorte que ces treize colonnes forment un trimestre.</p>

(1) Garçons ou Filles de la 1^{re}, 2^e ou 3^e classe (2) 1^{er}, 2^e, 3^e ou 4^e